

RETOUR SUR LE CSA DU SPIP 38 : UNE NOUVELLE ANNÉE CHARGÉE

Comme à l'accoutumée, cette instance de dialogue social, la première de l'année 2025, a été riche d'échanges. Même si pour ouvrir le bal, notre déclaration liminaire ([ici](#)) rappelle combien être fonctionnaire de nos jours équivaut à un sacerdoce, les membres de cette instance ont veillé à défendre les intérêts des personnes et du service public pénitentiaire.

Nous avons débuté par le sujet des *ACT*, les crédits d'amélioration des conditions de travail. Eu égard à l'information tardive de l'ordre du jour et malgré notre mail d'information relative à ce CSA, deux projets sont arrivés. Celui de Varcès et de Bourgoin-Jallieu. En même temps, eu égard au contexte politique, la DISP -qui décidera de l'octroi des crédits en lien avec les demandes – n'aura son budget de fonctionnement que vers la fin du mois de février, ce qui nous laisse un peu de latence.

Ainsi, les services peuvent encore passer par notre syndicat pour que nous déposions des demandes, qui seront examinées par les membres de cette instance. **Nous restons disponibles pour échanger avec vous sur ce sujet.**

En l'état, et en tenant compte des choix passés, seront priorisées cette année l'antenne de Varcès, puis Grenoble (qui voit ses projets malheureusement rejetés depuis de nombreuses années), le Siège (avec une petite strate de conduite écologique par la récupération du frigo de taille moyenne de Vienne lors du déménagement), Vienne, Bourgoin-Jallieu.

Ensuite, nous avons traité le sujet du *Label Qualité Pénitentiaire*. Tout comme l'administration s'entête dans ce projet imparfait, le SNEPAP-FSU continue de marquer son désaccord fondamental.

Ainsi, même si les actions en milieux fermés relatives au droit commun (fracture numérique, droit au logement, gestion financière) nous voient soutenir cette dynamique tout en regrettant l'arrêt auprès du public en milieu ouvert, nous regrettons que des moyens conséquents soient alloués à l'associatif, d'autant plus quand nous voyons la déliquescence des services et le traitement des agents. Ce regret se teinte également d'amertume quand la Direction nous informe que 30 actions annuelles sont organisées par les agents du SPIP, que 14 % des probationnaires et détenus sont concernés, qu'environ 15 % des jours travaillés le sont pour des actions collectives. Pourquoi aller voir ailleurs alors que la compétence et l'exigence sont nos axes de travail ? Et que cela conduit les usagers à devoir payer une somme forfaitaire pour assister à ces groupes en-deça de nos exigences professionnelles.

Par la suite, un temps de travail conséquent a été porté pour la note relative aux *enquêtes ARSE*. Il s'agit d'un premier temps de travail, pour améliorer significativement la note de 2020, qui se montrait moins dense. Tout en présentant le contexte carcéral que nous connaissons tout-es, ainsi que les évolutions législatives, le SPIP 38 veut acter une mise en avant des compétences professionnelles avérées de ses agents, en dépassant la simple enquête technique. Dans l'optique d'apporter une plus-value à la requête initiale mais aussi par une préparation de la potentielle mesure à prendre en charge. De manière concomitante, il s'agira aussi de veiller à ce que les enquêtes qui nécessitent une visite à domicile soient plus sécurisées avec la mise en place de binômes CPIP/ASE.

Pour le SNEPAP-FSU, nous avons veillé au retrait de la systématisme de cette VAD pour qu'elle soit le fruit d'une analyse qualitative. Tout comme nous avons également porté la nécessité de réfléchir en terme d'organisation de service, pour pouvoir répondre également dans les délais et en prenant soin des agents concernés. Enfin, la nécessaire présence des ASE à la co-construction de ce projet nous semble indispensable. Ils auront justement un temps dédié sur ce thème courant juin, en amont du prochain CSA, en tenant bien entendu compte des disparités entre le nord et le sud Isère. **Ce sujet de l'ARSE devra animer les temps de réunions de service pour s'assurer que tout-es puissent s'exprimer, sans omettre aussi notre volonté de porter votre voix et nos mandats.**

Enfin, il nous a été présenté des *fiches réflexes pour accompagner les agents dans les incidents*. Ces documents nous sont apparus complets et de qualité, ce qui nous conduit à soutenir cette démarche positive.

Nous avons porté cependant quelques remarques. Tout d'abord, pour que les agents victimes d'incidents ne soient pas seuls face à cette terrible difficulté, nous avons proposé qu'au-delà des syndicats et de l'agent de prévention se crée un collectif d'agents volontaires pour soutenir leurs pairs dans ces moments. Disponibles et prêts à écouter, ils pourraient soutenir nos camarades meurtris.

Nous avons également évoqué une généralisation de cette fiche méthodologique pour les accidents de travail. La direction en a pris bonne note et devrait réaliser ceci. En effet, nous sommes heureusement rarement confrontés à ceci et une aide technique dans ces rares cas serait précieuse.

Pour finir, nous avons abordé les audits sécurité. Quoi dire si ce n'est qu'une to-do list d'améliorations dans les services de Bourgoin-Jallieu et Grenoble émerge, même si tout n'est pas si sombre que nous le craignons.

Puis les registres de santé et de sécurité au travail ont été présentés. Nos collègues de Saint-Quentin Fallavier vivent un sacerdoce toujours aussi dur, même si Varcès a pu évoquer des difficultés également. N'hésitez pas à vous saisir de cet outil pour transmettre vos griefs, remarques également. En complément de l'action syndicale, cela donne un poids significatif à vos revendications.

**Le SNEPAP-FSU continuera de porter la voix
de tous les agents dans toutes les instances !**

**Le SNEPAP-FSU continuera de vous informer, en amont et en aval,
de son travail pour favoriser le partage d'informations, de manière précise et
engagée**

Le SNEPAP-FSU, pour un syndicalisme de proximité !

Vienne, le 19 février 2025